

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

à l'égard du « **Projet de Règlement numéro 159-2008 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectation « Forêt »)** ».

Assemblée publique par la Commission créée par le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue à Asbestos, au 309 rue Chassé, salle Madeleine-Lamoureux, le LUNDI SEIZE JUIN DEUX MILLE HUIT à DIX-NEUF HEURES (16 juin 2008 – 19h00), après avis public donné le 21 mai 2008, lequel avis public a été publié dans le journal *Les Actualités* le 24 mai 2008 et a aussi été affiché au bureau de chacune des sept (7) municipalités formant la Municipalité régionale de comté des Sources.

SONT PRÉSENTS :

Pierre Therrien, préfet-suppléant et président de l'assemblée;
Ghislain Drouin, membre de la Commission;
Langevin Gagnon, membre de la Commission;
René Perreault, membre de la Commission;
Stéphane Poirier, substitut;
Francine Labelle-Girard, membre du Conseil;
Claude Larose, membre du Conseil;
Jean-Philippe Bachand, membre du Conseil
(*arrivé lors de la présentation de l'ordre du jour*);
Frédéric Michaud, directeur général et secrétaire-trésorier;
Caroline Marchand, urbaniste;
Nicole Fortin, secrétaire de direction.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Francine Labelle-Girard que l'assemblée soit débutée à 19h00.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude Larose
appuyé par Ghislain Drouin

QUE le l'ordre jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la rencontre
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Présentation du « **Projet de Règlement numéro 159-2008 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectation « Forêt »)** »
4. Période d'échanges
5. Fin de la consultation

EXPLICATION DE LA MODIFICATION PROPOSÉE ET DE SES EFFETS

La Municipalité régionale de comté des Sources a adopté, le 21 avril 2008 par la résolution numéro 2008-04-6313, le «**Projet de Règlement numéro 159-2008 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectation « Forêt »)**».

Caroline Marchand explique la portée de ce **Projet de Règlement**, à savoir :

- le règlement numéro 159-2008 aurait pour effet que les activités récréo-touristiques axées ou en lien avec la foresterie ou la ressource forestière soient considérées comme compatibles dans l'affectation du territoire « Forêt ». D'autre part, ce règlement ferait en sorte d'autoriser les morcellements de façon à ce que les terrains créés et à venir aient une superficie minimale de 5 000 mètres carrés en affectation du territoire

« Forêt » et en zone non agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

COMMENTAIRES DES PERSONNES ET ORGANISMES

Aucun commentaire n'est émis de la part de personnes ou d'organismes.

Il a été proposé par René Perreault
appuyé par Claude Larose

QUE la Commission recommande le « Projet de Règlement numéro 159-2008 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectation « Forêt ») ».

FIN DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Il est proposé par Jean-Philippe Bachand que l'assemblée soit levée à 19 h 30.
